



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-HUITIÈME SESSION

RAPPORT DU COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

POINT 9.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

Introduction

- [1] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après «le Comité») est un organe subsidiaire de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) qui élabore, suit et surveille un programme intégré visant à soutenir la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et à renforcer la capacité phytosanitaire des parties contractantes. La mise en œuvre de la Convention englobe la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires et des recommandations de la CMP.
- [2] Le Comité définit, adopte et tient à jour une liste de priorités pour les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités, conformément aux priorités de la CMP. Les principales modifications apportées à la *Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités* sont présentées dans un document de séance distinct, sous la cote CPM 2024/09.
- [3] Le présent document offre une vue d'ensemble des activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités, qui font l'objet d'informations plus détaillées dans d'autres documents de la CMP. Afin de faciliter la consultation de ces informations, une infographie recensant tous les documents pertinents au regard des activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités (ainsi que les points de l'ordre du jour y afférents) est jointe au présent document.

1. Gouvernance

1.1 Réunions du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en 2023 (mai et novembre)

- [4] En 2023, le Comité a tenu ses deux réunions bisannuelles, à Rome, en mai et novembre.
- [5] **À sa réunion de mai 2023**, le Comité a accueilli de nouveaux membres et discuté des résultats et des principales questions de mise en œuvre ayant des répercussions sur son plan de travail pour 2023, sur la base des débats et des décisions de la CMP à sa 17^e session. Ses discussions ont porté sur son rapport à la CMP, sur l'Observatoire de la CIPV, sur l'initiative «Une seule santé» et sur la lutte contre la race tropicale 4 (TR4) de la fusariose *Fusarium oxysporum* f. sp. *Cubense*.
- [6] Une séance ouverte virtuelle sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités a été organisée afin d'inviter les organisations internationales et les organisations nationales de protection des végétaux à échanger sur leurs bonnes pratiques et les enseignements tirés de leur expérience, et à encourager

les synergies entre les entités prenant part aux activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités. On trouvera un descriptif détaillé des projets présentés en 2023 par les organisations invitées sur le Portail phytosanitaire international (PPI)¹.

- [7] À sa réunion du mois de mai, le Comité a aussi convenu d'établir trois nouvelles équipes: l'une i) chargée de la révision du guide de préparation de la CMP, une autre ii) chargée de la révision des Directives relatives aux ateliers régionaux de la CIPV, et une troisième iii) chargée de l'élaboration d'un guide sur le recours à des entités tierces.
- [8] À sa réunion de novembre 2023, le Comité a discuté de la mise en œuvre des activités prévues en 2023 pour son Sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV et pour ses équipes, ainsi que de leurs plans de travail respectifs pour 2024. Les réalisations des équipes du Comité sont détaillées plus loin, à la section 2.
- [9] La réunion de novembre du Comité a aussi été l'occasion de passer en revue la *Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*, et d'approuver le plan de travail de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre pour 2024². Trois réunions ad hoc des équipes du Comité (sur le commerce électronique, l'évaluation de la capacité phytosanitaire [ECP] et les Directives relatives aux ateliers régionaux) ont été organisées en marge de la réunion de novembre du Comité et, dans le cadre d'une séance interactive, les membres du Comité ont pu échanger leurs idées sur les moyens d'améliorer la communication relative aux guides et supports didactiques de la CIPV. Le Comité a aussi établi une nouvelle équipe chargée de la soumission des thèmes relatifs à la mise en œuvre.
- [10] Le Comité a évoqué les résultats de la réunion d'octobre 2023 du Groupe de la planification stratégique ainsi que des réunions du Bureau de la CMP. Des informations actualisées sur les consultations techniques des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), sur la réunion de mai du Comité des normes et sur les principaux résultats des ateliers régionaux de la CIPV tenus en 2023 ont aussi été transmises.
- [11] Le rapport de la réunion³ et les différentes actualités du Comité ont été publiés sur le PPI⁴.

1.2 Séances d'orientation du Comité

- [12] Le 12 avril 2023, le secrétariat de la CIPV a organisé une séance virtuelle d'entrée en fonctions afin d'accueillir les nouveaux membres du Comité dont le mandat s'étend de mai 2023 à mai 2026. L'objectif de cette séance était de les familiariser avec la mission et les objectifs du Comité, conformément à son mandat et à son règlement intérieur, ainsi qu'avec l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat de la CIPV (et son plan de travail), et avec les documents stratégiques de la CIPV. Cette séance était particulièrement importante dans la perspective de la réunion du mai 2023 du Comité, qui allait être la première réunion du Comité pour ces nouveaux membres.

¹ Séance ouverte du Comité sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités:

<https://www.ippc.int/fr/news/workshops-events/webinars/ic-meeting-open-session-on-icd-projects-2023/>.

² Plan de travail de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre pour 2024:

<https://www.ippc.int/fr/publications/92976/>.

³ Rapport de la séance de novembre du Comité: <https://www.ippc.int/fr/publications/92981/>.

⁴ Actualités du Comité sur le Portail phytosanitaire international: <https://www.ippc.int/fr/news/ippc-implementation-and-capacity-development-committee-concludes-november-2023-meeting/>.

1.3 Collaboration entre le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Comité des normes

[13] Comme indiqué dans le règlement intérieur du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités⁵, celui-ci collabore avec le Comité des normes afin de veiller à ce que l'action normative et les activités de mise en œuvre restent complémentaires et efficaces, sur la base de priorités harmonisées concernant la mise en œuvre de la CIPV.

À sa réunion de mai 2023, le Comité a débattu des questions de mise en œuvre soulevées par le Comité des normes concernant les points suivants:

- Projet d'annexe à la NIMP 20 (*Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*): Utilisation d'autorisations spécifiques d'importation (2008-006);
- Révision de la NIMP 18 (*Exigences pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire*) (2014-007);
- Révision de la NIMP 4 (*Exigences pour l'établissement de zones indemnes*) (2009-002).

[14] En vue de favoriser la collaboration entre les deux comités, il a été suggéré de modifier le statut d'observateur dont bénéficiait le représentant du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités au sein du Comité des normes, de manière à équilibrer les rôles des représentants des comités et d'en assurer la réciprocité (au sein du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, le représentant du Comité des normes est considéré comme un membre à part entière et est doté des mêmes droits et obligations que les autres membres).

[15] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a reconnu la nécessité d'une meilleure harmonisation entre son plan de travail et celui du Comité des normes. Il a aussi suggéré que soient systématiquement inscrits à l'ordre du jour de ses réunions de mai des débats sur les questions de mise en œuvre soulevées par le Comité, et que les points de l'ordre du jour des réunions de mai et de novembre des deux comités soient intégrés, de manière à permettre à ces derniers de se tenir réciproquement informés de leurs dernières activités.

[16] Un document de séance a été élaboré dans la perspective de la réunion de novembre 2023 du Comité des normes, afin de mettre en avant les recommandations formulées par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à l'intention du Comité des normes.

2. Activités du sous-groupe et des équipes du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

[17] Un sous-groupe et 11 équipes du Comité⁶ ont été établis pour traiter certaines questions spécifiques en lien avec la mise en œuvre et le renforcement des capacités, et appuyer les travaux du secrétariat de la CIPV. Les listes des membres du sous-groupe et des équipes sont publiées sur le PPI⁷.

⁵ Mandat et règlement intérieur du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/en/publications/85672/> (en anglais).

⁶ Sous-groupes et équipes du Comité: <https://www.ippc.int/en/commission/capacity-development-committee/ic-sub-group/> (en anglais).

⁷ Listes des membres des sous-groupes et équipes du Comité: <https://www.ippc.int/en/publications/86851/> (en anglais).

2.1 Sous-groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV

- [18] Le sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV⁸ assure le suivi et l'évaluation des travaux entrepris par le secrétariat de la CIPV dans le cadre de l'Observatoire de la CIPV, et formule des orientations à ce sujet.
- [19] En 2023, le sous-groupe s'est réuni virtuellement en avril, juillet et octobre. La première réunion a porté sur les éléments suivants: résultats de la 17^e session de la CMP (2023); appel à thèmes pour les études et enquêtes de l'Observatoire de la CIPV; suivi du cadre stratégique de la CIPV; et mise au point de la troisième enquête générale de la CIPV. Le projet de questionnaire pour cette enquête a été communiqué aux différentes unités du secrétariat de la CIPV. À cette première réunion, des représentants de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et du *Codex Alimentarius* ont été invités à présenter leurs activités et expériences en matière de suivi de la mise en œuvre des normes.
- [20] À leur deuxième réunion, les membres du sous-groupe avaient pour objectif de passer en revue et d'arrêter les prochaines étapes du lancement du questionnaire de la troisième enquête générale de la CIPV, ainsi que de l'enquête menée dans le cadre de la nouvelle étude sur le commerce électronique. La date butoir pour l'examen des deux questionnaires a été repoussée. Le sous-groupe a aussi examiné la liste de thèmes pour les études et enquêtes de l'Observatoire de la CIPV et formulé des recommandations sur la voie à suivre.
- [21] La troisième réunion du sous-groupe a passé en revue les activités menées en 2023 dans le cadre de l'Observatoire de la CIPV, dans la perspective de la réunion de novembre 2023 du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Le sous-groupe a discuté des avancées réalisées au regard des quatre priorités approuvées par le Comité pour 2023: suivi du cadre stratégique de la CIPV, enquête sur le commerce électronique, troisième enquête générale de la CIPV; et appel à thèmes pour les enquêtes et études de l'Observatoire. Il a aussi débattu des résultats des enquêtes sur la résistance aux antimicrobiens, ainsi que de la question récurrente du faible taux de réponse aux enquêtes sur la CIPV.
- [22] Au cours de la réunion, le sous-groupe a examiné et arrêté le plan de travail de l'Observatoire de la CIPV proposé pour 2024, qui a ensuite été approuvé par le Comité à sa réunion de novembre 2023.
- [23] Le document CPM 2024/28 donne de plus amples détails sur les activités de l'Observatoire de la CIPV.

2.2 Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations

- [24] Dans le cadre du plan de travail annuel mis en œuvre sous la direction du Comité, les activités liées aux obligations nationales en matière de communication d'informations ont porté sur la mise à jour des coordonnées des points de contact officiel de la CIPV – 178 parties contractantes sur 185 ont répondu afin de confirmer ou d'actualiser les coordonnées de leurs points de contact respectifs, y compris de leurs éditeurs pour le PPI.
- [25] En ce qui concerne le renforcement des capacités des parties contractantes au regard de leurs obligations nationales en matière de communication d'informations, les membres du Comité ont fait des présentations sur le sujet dans le cadre des ateliers régionaux de la CIPV, et le secrétariat de la CIPV a présenté un exposé sur «les obligations nationales en matière de communication d'informations et le signalement d'organismes nuisibles» dans le cadre d'un séminaire en ligne sur cette dernière thématique, organisé en juin par l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP). Par ailleurs, plus de 400 stagiaires du monde entier ont suivi en 2023 la formation en ligne de la CIPV sur les obligations de

⁸ Page web du Sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV: <https://www.ippc.int/en/work-area-pages/capacity-development/implementation-and-capacity-development-committee-ic/ic-teams/ic-sub-group-for-the-ippc-observatory/>.

surveillance et d'établissement de rapports⁹, venant s'ajouter à leurs 460 prédécesseurs qui avaient suivi la formation en 2022. En 2024, cette formation en ligne évoluera, et deux cours distincts seront proposés: l'un sur la surveillance, et l'autre sur les obligations nationales en matière de communication d'informations, ce qui permettra aux apprenants de se concentrer uniquement sur l'une ou l'autre des thématiques.

- [26] La révision du guide établi en 2016 sur les obligations nationales en matière de communication d'informations est une priorité du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pour l'année 2024; l'idée est de mieux refléter les évolutions récentes des normes internationales en ce qui concerne les mesures phytosanitaires – sous réserve que des ressources financières soient trouvées.

2.3 Équipe du Comité chargée de l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP)

- [27] Le processus d'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) comporte de multiples phases visant à aider tous les pays à évaluer leurs capacités phytosanitaires en vue de les améliorer dans leur globalité. Le document CPM 2024/29 fournit des informations actualisées détaillées sur les activités d'ECP, notamment en ce qui concerne les éléments ci-après.

- [28] **Informations actualisées sur la mise en œuvre récente de l'ECP dans les pays** – en 2023, dans le cadre du projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC) financé par l'Union européenne¹⁰, huit (8) des neuf (9) exercices d'évaluation de la capacité phytosanitaire ont été validés, et les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) ont été guidées par des facilitateurs de l'ECP pour mettre au point des stratégies nationales en matière de renforcement des capacités phytosanitaires. Le projet a été prolongé jusqu'à décembre 2024, ce qui a permis à deux nouveaux pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) de mener une ECP dans le cadre de ce projet. Des ECP ont aussi été réalisées au Cambodge et au Sénégal dans le cadre de différents projets.

- [29] **Rédaction récente d'un projet de conditions générales dans le cadre de l'ECP** – l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre, en collaboration avec l'unité juridique, l'unité des droits d'auteur et l'unité de la protection des données de la FAO, a rédigé un premier projet de conditions générales, dans l'intention de mieux les aligner sur les règles de la FAO et d'éclaircir davantage les questions d'appropriation et de gestion de l'ECP.

- [30] **Informations actualisées sur l'étude théorique des capacités phytosanitaires** – un prestataire de service a été engagé pour réaliser une étude théorique visant à analyser les outils et processus d'évaluation de la capacité phytosanitaire. Une réunion de lancement organisée en septembre 2023 a marqué le début des travaux, qui en sont actuellement au stade de la synthèse des données. Des entretiens avec des parties prenantes de l'ECP sont prévus et apporteront des éléments d'information qui nourriront l'étude théorique.

- [31] **Informations actualisées concernant la communication d'informations en matière d'ECP** – le secrétariat continue de promouvoir l'ECP en publiant des actualités, des articles, des récits d'expériences réussies et des entretiens sur les pages web de la CIPV, de la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments de la FAO, ainsi que des bureaux de pays de l'Organisation, et via des canaux de communication de la FAO à Genève. En outre, des activités de communication sont déployées par l'intermédiaire des comptes des ONPV, de la FAO et de la CIPV sur les réseaux sociaux (X, Instagram, LinkedIn et Facebook).

⁹ Formation en ligne de la CIPV intitulée «Surveillance et obligations en matière de communication d'informations»: <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=824> (en anglais).

¹⁰ Projet GCP/GLO/949/EC: «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle alimentaire et phytosanitaire» (ippc.int) (en anglais).

[32] Les activités menées à bien en 2023 et prévues en 2024 sont centrées sur l'obtention des résultats clés visés dans la stratégie d'évaluation de la capacité phytosanitaire pour 2020-2030, ainsi que sur la formulation d'orientations concernant la mise à jour de la stratégie actuelle et la fourniture en 2024 d'une feuille de route en matière d'ECP.

2.4 Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4)

[33] À sa 17^e session (2023), la CMP a demandé que le secrétariat assure la coordination de l'action mondiale de lutte contre la fusariose (TR4), dans un premier temps en s'appuyant sur les propositions présentées par le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) à la 17^e session de la CMP (2023)¹¹.

[34] Le secrétariat de la CIPV a élaboré un projet de document proposant des activités de coordination de l'action mondiale de lutte contre la fusariose (TR4), qui a été présenté au Bureau à sa réunion d'octobre¹², au Groupe de planification stratégique¹³ et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités¹⁴. On trouvera le détail de ces activités dans le document CPM 2024/30.

[35] Parmi les réalisations marquantes, l'Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* (TR4)¹⁵, d'abord créée en 2021, a été renforcée en 2023¹⁶ au moyen d'un appel à candidatures d'experts et d'une décision électronique du Comité. L'Équipe du Comité se réunira à nouveau début 2024. Par ailleurs, la coordination mondiale de la lutte contre la fusariose (TR4) sera intégrée à l'action du Groupe directeur des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles, et des activités sont prévues pour début 2024. Un exercice de simulation théorique sur la TR4, mis au point et réalisé par le secrétariat de la CIPV en présentiel à l'occasion de l'atelier régional 2023 de la CIPV pour l'Afrique, a été très apprécié des participants¹⁷.

2.5 Équipe du Comité chargée des guides et supports didactiques de la CIPV

[36] L'Équipe du Comité chargée des guides et supports didactiques de la CIPV soutient les travaux du secrétariat de la CIPV en lien avec les processus d'élaboration des guides et supports didactiques ainsi que de gestion de la base de données de la *Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*.

¹¹ Document CPM 2023/CRP/08: <https://www.ippc.int/fr/publications/92066/>.

¹² Rapport du Bureau de la CPM (octobre 2023): <https://www.ippc.int/fr/publications/92958/> (en anglais).

¹³ Réunion du Groupe de la planification stratégique (octobre 2023): https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2023/11/Report_SPG-2023-Oct_2023-11-28.pdf (en anglais).

¹⁴ Rapport de la réunion de novembre 2023 du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/en/publications/92981/> (en anglais).

¹⁵ Mandat de l'Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4): <https://www.ippc.int/en/publications/89830/> (en anglais).

¹⁶ Liste des membres du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4): <https://www.ippc.int/en/publications/91986/> (en anglais).

¹⁷ Renforcer la résilience contre la race tropicale 4 (TR4) de *Fusarium* en Afrique: <https://www.ippc.int/fr/news/spotlight-building-resilience-against-fusarium-tropical-race-4-tr4-in-africa/> (en anglais).

[37] Les principales activités de l'Équipe en 2023 ont notamment été les suivantes:

- réviser le *Processus d'élaboration des guides et supports didactiques de la CIPV*¹⁸ afin de repousser de la fin août à la fin septembre la fin de la période de consultation annuelle relative aux projets de spécifications pour les guides et supports didactiques; et
- revoir la *Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*.

[38] On trouvera de plus amples informations sur l'élaboration des guides et supports didactiques de la CIPV dans le document CPM 2024/26, et les informations actualisées sur la *Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités* sont présentées dans le document CPM 2024/09.

2.6 Équipe du Comité chargée du commerce électronique

[39] L'Équipe du Comité chargée du commerce électronique guide le programme de travail de la CIPV en ce qui concerne les éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV relatifs à la gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide.

[40] Les principales activités de l'Équipe en 2023 ont notamment consisté à:

- réviser le plan de travail 2024 relatif au commerce électronique approuvé par le Comité à sa réunion de novembre 2023;
- faire un retour d'information sur le projet de questionnaire, dans le cadre de l'étude sur le commerce électronique réalisée par l'Observatoire de la CIPV, et offrir de mettre l'enquête à l'essai avant sa finalisation et son lancement officiel en 2024;
- œuvrer, en collaboration avec le secrétariat, à l'élaboration d'une note conceptuelle dans la perspective de la séance sur le commerce électronique prévue en marge de la 18^e session de la CMP (en 2024), et aider à la coordination, à la recherche d'intervenants et à la promotion de l'événement dans les pays et régions des membres de l'Équipe.

[41] On trouvera de plus amples informations sur les éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV relatifs au commerce électronique dans le document CPM 2024/17.

2.7 Équipe du Comité chargée du recours à des entités tierces

[42] À la 17^e session de la CMP (en 2023), la responsabilité de l'élément du programme relatif à l'autorisation d'entités a été transférée du Comité des normes au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. À sa réunion de mai, ce dernier a constitué une Équipe chargée de fournir des orientations sur cet élément du programme. L'Équipe a assuré le suivi de l'élaboration de deux guides de la CIPV, l'un sur les *Audits dans le contexte phytosanitaire* (2021-009) et l'autre sur la *Procédure autorisant une entité à mener des actions phytosanitaires* (2018-040). L'Équipe devrait se réunir début 2024.

[43] On trouvera de plus amples informations sur l'élément du programme du cadre stratégique de la CIPV relatif aux orientations sur le recours à des entités tierces dans le document CPM 2024/18.

2.8 Équipe du Comité chargée de la révision des Directives relatives aux ateliers régionaux de la CIPV

[44] Les *Directives relatives aux ateliers régionaux de la CIPV*¹ ont été mises au point en 2019, après avoir reçu l'aval du Bureau de la CMP en juin 2018. La CMP en a pris note à sa 14^e session (en 2019). Elles ont été considérées comme dépassées par les membres du Comité qui apportaient un soutien aux ateliers régionaux de la CIPV. À la réunion de mai 2023, le Comité a donc constitué une nouvelle équipe qu'il a chargée de

¹⁸ Processus d'élaboration des guides et supports didactiques de la CIPV:
<https://www.ippc.int/en/publications/88591/> (en anglais).

la révision des *Directives relatives aux ateliers régionaux de la CIPV*. La liste de ses membres, qui incluent des représentants de chacune des unités du secrétariat de la CIPV, est publiée sur le PPI².

- [45] Sur la base des résultats de l'enquête d'évaluation finale des ateliers régionaux 2023 de la CIPV et des débats qui ont suivi, le secrétariat de la CIPV a procédé à une première révision des Directives tout en gardant suffisamment de flexibilité pour pouvoir tenir compte des spécificités et besoins de tous les ateliers régionaux de la CIPV. L'Équipe s'est réunie à distance par deux fois en octobre 2023, ce qui a donné lieu à des révisions supplémentaires.
- [46] Le projet de Directives révisées a été présenté au Comité à sa réunion de novembre 2023. Celui-ci a pris note des activités de révision des Directives entreprises et a remercié le secrétariat et l'Équipe chargée de la révision des Directives relative aux ateliers régionaux de la CIPV de ces activités. Prenant note du projet de Directives révisées, le Comité a prié le secrétariat de les rendre disponibles à la consultation pendant deux semaines sur le Système de mise en ligne des observations, avant que tous deux se réunissent avec le Bureau, le Comité des normes et les membres du comité organisateur des ateliers régionaux de la CIPV pour examiner le projet de document et faire part de leurs observations à son sujet. Le Comité a fait observer qu'inviter les parties prenantes clés de l'organisation des ateliers régionaux de la CIPV permettrait de garantir la solidité de cet examen et de fournir des éléments utiles à intégrer au document.
- [47] Le projet de Directives révisées a été mis à disposition pour consultation du 17 novembre au 4 décembre 2023, et plus de 250 observations ont été reçues.
- [48] L'Équipe du Comité, ainsi que plusieurs représentants du secrétariat de la CIPV, se sont réunis en décembre 2023 et en janvier 2024 pour passer en revue les observations et convenir de révisions supplémentaires. La dernière réunion de l'Équipe, qui a eu lieu en février 2024, a permis à cette dernière de s'accorder sur la version finale des Directives. La version finale des Directives révisées relatives aux ateliers régionaux de la CIPV a ensuite été soumise aux corrections d'édition habituelles et présentée à la CMP à sa 18^e session, dans le document 2024/41_02 (en anglais uniquement).
- [49] Le processus de révision des Directives relatives aux ateliers régionaux de la CIPV résulte d'une coordination et d'une collaboration fructueuse entre les différentes unités du secrétariat de la CIPV d'une part, et d'autre part entre le secrétariat de la CIPV et les membres compétents de la communauté phytosanitaire de la CIPV.

2.9 Équipe du Comité chargée de l'élaboration du Guide pour la participation à la session de la CMP

- [50] À sa réunion de mai 2023, le Comité a constitué une nouvelle Équipe, qu'il a chargée de réviser le *Manuel de bonnes pratiques pour participer à la session de la CMP*¹⁹, publié en 2015 et devenu obsolète. Le Comité, estimant qu'il s'agissait d'une question hautement prioritaire, a demandé que l'Équipe démarre l'élaboration du nouveau *Guide de participation à la session de la CMP* (2023-001) dès que possible. L'Équipe a aussi contribué à l'élaboration de la note conceptuelle relative à la séance d'orientation des ONPV, qui s'est tenue à l'occasion de la 18^e session de la CMP, et a recommandé au secrétariat qu'une interprétation soit assurée dans toutes les langues de la FAO afin que l'ensemble des participants puissent tirer pleinement profit de cette séance. Les membres de l'Équipe du Comité ont convenu d'aider à assurer la coordination, la recherche d'intervenants et la promotion de la séance dans leurs pays et régions respectifs. À sa réunion de novembre 2023, le Comité a convenu que la séance d'orientation de la CMP

¹⁹ Manuel de bonnes pratiques pour participer à la session de la CMP de la CIPV:
<https://www.ippc.int/en/publications/90637/> (en anglais).

aurait lieu chaque année de manière à orienter les nouveaux participants de la CMP et d'optimiser leur participation.

2.10 Équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition

[51] L'Équipe du Comité s'est réunie virtuellement en février, juin et juillet 2023 pour discuter et convenir des ressources à mettre en ligne, après examen, sur le PPI. L'Équipe a passé en revue 13 ressources phytosanitaires entre novembre 2022 et juillet 2023 et a convenu que neuf de ces ressources répondaient aux critères et pouvaient être mises en ligne sur le Portail. Trois ressources sont actuellement en attente de révision.

[52] On trouvera sur le PPI de plus amples informations sur les ressources mises à disposition²⁰.

2.11 Équipe du Comité chargée des projets

[53] L'Équipe du Comité chargée des projets a lancé un appel à projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités en février 2023. Les membres de l'Équipe ont examiné des propositions de projets ne relevant pas de la compétence du Comité mais portés par d'autres organisations internationales œuvrant dans ce domaine. Ils ont sélectionné huit projets à présenter lors d'un séminaire en ligne organisé en marge de la réunion de mai du Comité. Les descriptifs des projets soumis et les présentations réalisées lors de la séance ouverte sont consultables sur le PPI²¹.

[54] On trouvera de plus amples informations sur les projets gérés par le secrétariat de la CIPV dans le document CPM 2024/27.

2.12 Équipe du Comité chargée de la soumission de thèmes relatifs à la mise en œuvre

[55] À sa réunion de novembre, le Comité de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a constitué une équipe chargée de la soumission de thèmes relatifs à la mise en œuvre, dans le but de revoir et de simplifier les formulaires de soumission de matériel d'appui à la mise en œuvre et de soumission de thèmes pour les études et enquêtes de l'Observatoire de la CIPV.

[56] L'équipe s'est réunie en janvier 2024 et les propositions de révisions à apporter aux formulaires ont été soumises à l'Équipe spéciale chargée des thèmes, en préparation de l'appel à propositions de thèmes 2025 relatifs aux normes et à la mise en œuvre.

3. Recommandations du Comité à la CMP à sa 18^e session

[57] À sa réunion de novembre 2023, le Comité s'est accordé sur des recommandations clés à adresser à la CMP à sa 18^e session.

[58] En ce qui concerne les ressources pour la mise en œuvre, le Comité a souligné la nécessité d'allouer des ressources aux activités relatives au système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, et de trouver des ressources supplémentaires pour les activités du secrétariat ci-après, qui souffrent d'un déficit de financement: obligations nationales en matière de communication d'informations, coordination mondiale de la lutte contre la fusariose (TR4), et Observatoire de la CIPV. Le Comité a aussi souligné l'importance d'organiser des activités de mobilisation de ressources afin de garantir la durabilité du programme d'ECP.

²⁰ Ressources mises à disposition: <https://www.ippc.int/en/about/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/contributed-resource-list/> (en anglais).

²¹ Projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités: <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/> (en anglais).

- [59] En ce qui concerne la promotion des activités de mise en œuvre, le Comité a souligné la nécessité de remédier au faible taux de réponse aux enquêtes de l'Observatoire de la CIPV. Il a aussi recommandé que les ateliers régionaux de la CIPV soit mis en avant comme une plateforme où recenser les questions de mise en œuvre de la Convention et où débattre de celles-ci.
- [60] En outre, le Comité a invité la communauté de la CIPV à promouvoir les ressources mises à disposition de la CIPV ainsi que les études de cas présentées dans les différents guides et supports didactiques de la CIPV par l'intermédiaire des pages du PPI²² consacrées aux composantes des systèmes phytosanitaires.

4. Communication sur les ressources de mise en œuvre

- [61] En 2023, le Comité a prêté une attention particulière à l'importance de la communication sur les ressources techniques disponibles pour la mise en œuvre de la CIPV. Un calendrier du contenu des communications, propre à l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre, a été mis au point. Il prévoit des thématiques spécifiques à mettre en avant chaque mois, l'accent étant mis sur les priorités entérinées par le Comité en 2023, à savoir:
- Les guides de la CIPV sur le commerce électronique et les emballages à base de bois.
 - Le projet «Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle alimentaire et phytosanitaire» (GCP/GLO/949/EC).
 - Le projet «Renforcer la capacité des parties contractantes à mettre en œuvre la Convention internationale pour la protection des végétaux dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine» (GCP/INT/291/CPR).
 - La préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours.
- [62] Chaque thématique inscrite au calendrier du contenu des communications de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre est appuyée par des campagnes de communication, déployées via les moyens et canaux de communication les plus pertinents, avec pour objectif d'accroître la portée des actions et la sensibilisation.
- [63] À sa réunion de novembre 2023, le Comité a organisé une séance de groupe interactive afin de recueillir toutes les idées en vue d'améliorer la communication sur les ressources de mise en œuvre de la CIPV et de recenser les grandes manifestations et les différentes occasions qui permettraient de mieux promouvoir les guides et supports didactiques de la CIPV.
- [64] En 2023, de multiples séminaires en ligne ont été organisés sur les thèmes suivants: guides et formations en ligne de la CIPV récemment lancés, certification électronique ePhyto, appel à propositions de thèmes de la CIPV, et projets nationaux, régionaux et mondiaux de mise en œuvre et de renforcement des capacités présentés à la séance ouverte sur les projets organisée par le Comité. De plus, le secrétariat a participé au séminaire hybride organisé le 24 novembre 2023 par le Bureau de la FAO à Genève, sur le thème «Une seule santé et santé des végétaux: renforcer les systèmes phytosanitaires du monde entier». Le document CPM 2024/26 offre des informations complémentaires sur les plans de mise en œuvre et les autres activités entreprises en vue de promouvoir l'utilisation des guides et supports didactiques de la CIPV, et présente une partie des résultats de ces efforts.

5. Remerciements aux membres des groupes de travail

- [65] Élaborer les guides et supports didactiques de la CIPV est une entreprise colossale qui requiert un investissement de temps considérable de la part de chaque membre des groupes de travail ainsi que de la

²² Pages consacrées aux composantes des systèmes phytosanitaires: <https://www.ippc.int/en/centre-of-excellence/phytosanitary-system/>.

Direction et du secrétariat du Comité. Le Comité aimerait inviter la CMP à saluer les contributions exceptionnelles des membres des groupes de travail ayant participé à l'élaboration des quatre guides publiés en 2023, et à les remercier.

Recommandations

[66] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des travaux du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en 2023;
- 2) *prendre note* des résultats des réunions de celui-ci en 2023;
- 3) *prendre note* des activités du sous-groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV;
- 4) *prendre note* des activités et dernières avancées des équipes du Comité chargées des questions ci-après:
 - obligations nationales en matière de communication d'informations
 - évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP)
 - *fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4)
 - guides et supports didactiques de la CIPV
 - commerce électronique
 - recours à des entités tierces
 - Directives relatives aux ateliers régionaux de la CIPV
 - mise au point du Guide de participation à la session de la CMP
 - ressources mises à disposition
 - projets
 - soumission des thèmes relatifs à la mise en œuvre
- 5) *prendre note* des Directives révisées relatives aux ateliers régionaux de la CIPV présentées dans le document CPM 2024/41_02;
- 6) *encourager* les parties contractantes à fournir des ressources pour les activités relatives au système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et autres activités souffrant d'un déficit de financement, telles que les obligations nationales en matière de communication d'informations, la coordination mondiale relative à la fusariose (TR4), l'Observatoire de la CIPV et la durabilité de l'ECP;
- 7) *prier* les comités organisateurs des ateliers régionaux de la CIPV de prévoir des activités visant à recenser les questions de mise en œuvre de la CIPV et à en discuter;
- 8) *inviter* les parties contractantes à promouvoir les ressources mises à disposition de la CIPV et les études de cas figurant dans les différents guides et supports didactiques de la CIPV;
- 9) *appuyer* les efforts visant à améliorer la communication relative aux guides et supports didactiques de la CIPV;
- 10) *remercier* les experts ci-après pour leurs contributions exceptionnelles à l'élaboration des guides de la CIPV énumérés ci-dessous:
 - ***Emergency preparedness – A guide for developing contingency plans for outbreaks of quarantine pests***²³:
 - Matthew Everatt (Royaume-Uni)
 - Derek Mccann (Royaume-Uni)

²³ Guide de préparation aux situations d'urgence: <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cc4820en> (en anglais).

- Rendani Thovhogi (Afrique du Sud)
- Ali Heydari (Nouvelle-Zélande)
- Cheryl Grgurinovic (Australie)
- Francisco Gutierrez (Belize)
- ***Directives pour la prévention, la préparation et la lutte contre la race tropicale 4 (TR4) de la fusariose du bananier***²⁴:
 - Rhiannon Evans (Australie)
 - Monica Gallo Lara (Équateur)
 - Magda Gonzalez (Costa Rica)
 - Gert Kema (Royaume des Pays-Bas)
 - Morag Webb De Gonzales (Royaume-Uni)
 - Sospeter Gachamba (Kenya)
 - Wassim Habib (Liban)
- ***Guide to regulation of wood packaging material – Understanding the phytosanitary requirements for the movement of wood packaging material in international trade***²⁵:
 - Corrado Cremonini (Italie)
 - Marcel Dawson (Canada)
 - Scott Geffros (Canada)
 - Brad A. Gething (États-Unis d'Amérique)
 - Christopher Howard (Australie)
 - Mohamed Magdy (Égypte)
 - Vinod Pandit (Inde)
 - Debora Maria Rodrigues Cruz (Brésil)
 - Faith Ndunge (Kenya)
- ***E-commerce – A guide to managing the pest risk posed by goods ordered online and distributed through postal and courier pathways***²⁶:
 - Allan Burne (Nouvelle-Zélande)
 - Bruno Gallant (Canada)
 - Miia Pasanen (Finlande)
 - Adele Pierre (Guyane)
 - Shane Sela (Groupe de la Banque mondiale)
 - Sanniel Wilson Graham (Jamaïque)
 - Thorwald Geuze (Royaume des Pays-Bas)

²⁴ Guide sur la fusariose (race tropicale 4) du bananier: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CC4865FR>.

²⁵ Guide pour la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois:
<https://www.fao.org/documents/card/en?details=cc5059en> (en anglais).

²⁶ Guide sur le commerce électronique: <https://www.fao.org/documents/card/en?details=cc8209en> (en anglais).